

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Catherine CONSTANTIN, Florence CROSIGNANI RAVINET, Alex AGERON, Pierre BARJON, Christine VINCENT, Pascal BORGNE, Fernando DO NASCIMENTO, Marie Cécile CROS, Jean-Claude CICILIEEN, Jean-Michel CHERRACK

Pouvoir : Pierre-Yves BOUDIN a donné pouvoir à Alex AGERON – Caroline Delbrayelle a donné pouvoir à Florence CROSIGNANI RAVINET- Sandrine CREGUT MOURIER a donné pouvoir à Jean-Claude CICILIEEN

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la dernière réunion au vote, monsieur Cicilien souhaite apporter une rectification sur le compte rendu en ce qui concerne la retranscription de son intervention en fin de séance et notamment sur les bulletins de vote de la liste « Continuons d'agir ensemble » il a été noté qu'en l'absence de mention de la nationalité d'un candidat ressortissant d'un État membre de l'Union européenne. Cette omission pourrait « justifier l'annulation du scrutin municipal » alors qu'il a été dit « ...donner l'élection aux 15 candidats de la liste avec 100 % des suffrages exprimés » – Le conseil prend acte de la rectification ;

Ceci étant dit, monsieur le maire soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil municipal qui voté par 13 voix pour et 2 abstentions-

Monsieur Pierre Barjon est désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour, Monsieur Cicilien souhaite ajouter un point concernant les informations relayées sur Facebook à propos de la « fermeture » de l'accès quai sud au niveau des bâtiments.

Monsieur le Maire tient à préciser immédiatement que toute information, remarque, plainte ou événement rapporté via les réseaux sociaux sera considéré comme irrecevable. Aucune suite ne sera donnée à ces signalements.

Monsieur Cicilien reformule sa demande pour connaître la raison de la pose de plots au quai sud au niveau du glacier et l'éventuelle fermeture du chemin piétonniers entre les bâtiments du quai sud. Monsieur Ageron l'informe qu'une réponse sera faite dans le point travaux :

Monsieur le maire propose d'aborder le 1^{er} point :

D/2026/26 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des impôts, le conseil municipal est appelé chaque année à voter les taux des taxes directes locales. Dans ce cadre, il présente l'état 1259, qui détaille les bases prévisionnelles, les produits de référence, ainsi que les mécanismes d'équilibre liés aux réformes fiscales.

Monsieur le maire explique que les bases d'imposition pour 2026 ont été revalorisées de 0,8 %. Il rappelle par ailleurs, que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2022, lesquels s'établissaient comme suit en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **33,34 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **84,51 %** ;
- Taxe d'habitation (TH) : **7,58 %**.

Monsieur le maire explique qu'afin de préserver l'équilibre budgétaire et de poursuivre les projets d'investissement engagés, il propose d'ajuster de manière différenciée les taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

Ceci exposé le conseil municipal :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

- **Vu** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies du Code général des impôts ;
- **Vu** l'article 1639 A du Code général des impôts ;
- **Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2026
- **Considérant** la nécessité de maintenir un équilibre budgétaire tout en assurant le financement des projets d'investissement ;
- **Considérant** l'opportunité d'ajuster de manière différenciée les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, dans le respect des dispositions légales en vigueur ;

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE :

Article 1 : Les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **33,67 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **85,35 %** ;
- Taxe d'habitation (TH) : **8,79 %**.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété, accompagné d'une copie de la présente délibération, au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Concernant la taxe sur les ordures ménagères, la CC Annonay Rhône Agglo a décidé de ne pas augmenter le taux, il reste fixé à 11,70 %.

D/2026/27 vote des subventions aux associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations dans le cadre du vote du budget 2026

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA Serrières	100	Conscrits Sablons/ Serrières	100
AGV Sablons Serrières	100	FNACA	100
Amicale Laïque	100	Hand Ball Sablons Serrières	100
Amicale laïque (forfait garderie)	1000	Le Gas Vidette	100
Amicale Boules Serrières Sablons	100	Le réveil Sablonnais Serriérois	1144
Association des Maires de l'Ardèche	425	Le réveil Sablonnais Serriérois (subvention exceptionnelle)	1000
Association des Sauveteurs	130	Les amis de la réserve de l'île la platière	150
Bibliothèque Sablons	150	Serrières Autrefois	100

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 AVRIL 2026

BOCSS	520	Soleil d'Automne	100
Cap sur le Rhône	300	SCV VDI	100
Comité franco-suisse	100	Union sportive Chanas Sablons Serrières	732
Musique et Orgues	100	We danse	100
OGEC	18 000		

D/2026/28 : vote du budget principal :

Le conseil municipal

Vu la présentation des prévisions budgétaires pour 2026, de monsieur le maire, qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement
Considérant que le projet de budget est soumis au vote par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I				II			III = I + II
TOTAL		1 051 705,17	0,00	0,00	1 010 750,84	1 010 750,84	0,00	1 010 750,84	1 010 750,84
011	Charges à caractère général (3)	270 205,17	0,00	0,00	247 279,84	247 279,84	0,00	247 279,84	247 279,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	306 940,00	0,00		351 100,00	351 100,00		351 100,00	351 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	179 528,00	0,00	0,00	176 301,00	176 301,00	0,00	176 301,00	176 301,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		758 673,17	0,00	0,00	774 680,84	774 680,84	0,00	774 680,84	774 680,84
66	Charges financières	8 800,00	0,00		10 865,00	10 865,00		10 865,00	10 865,00
67	Charges spécifiques (3)	7 160,00	0,00		1 560,00	1 560,00		1 560,00	1 560,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		16 060,00	0,00	0,00	12 425,00	12 425,00		12 425,00	12 425,00
Total des dépenses réelles		772 733,17	0,00	0,00	787 105,84	787 105,84	0,00	787 105,84	787 105,84
023	Versement à la section d'investissement	273 500,00			213 000,00	213 000,00		213 000,00	213 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 472,00			10 645,00	10 645,00		10 645,00	10 645,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		278 972,00			223 645,00	223 645,00		223 645,00	223 645,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 010 750,84

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		905 833,00	0,00	995 878,00	985 878,00	995 878,00
013	Atténuations de charges (2)	3 600,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 480,00	0,00	33 050,00	33 050,00	33 050,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	103 222,00	0,00	103 223,00	103 223,00	103 223,00
731	Fiscalité locale	312 300,00	0,00	348 451,00	348 451,00	348 451,00
74	Dotations et participations (2)	222 639,00	0,00	242 809,00	242 809,00	242 809,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	217 500,00	0,00	250 800,00	250 800,00	250 800,00
Total des recettes de gestion des services		899 741,00	0,00	985 333,00	985 333,00	985 333,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		900 361,00	0,00	985 333,00	985 333,00	985 333,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 472,00	0,00	10 645,00	10 645,00	10 645,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 472,00	0,00	10 645,00	10 645,00	10 645,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						14 772,84
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 010 750,84

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DÉPENSES									
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL		1 151 088,29	44 840,83	0,00	621 884,00	621 684,00	0,00	621 684,00	866 324,83
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	6 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	627 241,00	24 840,83	0,00	108 492,00	108 492,00	0,00	108 492,00	133 132,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	387 836,00	20 000,00	0,00	445 454,00	445 454,00	0,00	445 454,00	465 454,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 021 111,00	44 840,83	0,00	553 946,00	553 946,00	0,00	553 946,00	598 586,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	74 638,29	0,00	0,00	57 093,00	57 093,00	0,00	57 093,00	57 093,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		74 638,29	0,00	0,00	57 093,00	57 093,00	0,00	57 093,00	57 093,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 095 749,29	44 840,83	0,00	811 039,00	611 039,00	0,00	611 039,00	655 678,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 472,00	0,00	0,00	10 645,00	10 645,00	0,00	10 645,00	10 645,00
041	Opérations patrimoniales (7)	49 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		55 320,00	0,00	0,00	10 645,00	10 645,00	0,00	10 645,00	10 645,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									502 953,64
Total des dépenses d'investissement cumulées									1 189 278,47

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 199 837,29	193 404,80	621 684,00	621 684,00	815 088,80
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	729 417,00	164 504,60	332 039,00	332 039,00	496 543,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		729 417,00	164 504,80	332 039,00	332 039,00	498 543,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 209,29	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cplo de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 900,00	28 900,00	0,00	0,00	28 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		141 700,29	28 900,00	66 000,00	66 000,00	94 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		871 117,29	193 404,80	398 039,00	398 039,00	591 443,80
021	Virement de la section de fonctionnement	273 500,00		213 000,00	213 000,00	213 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 472,00		10 645,00	10 645,00	10 645,00
041	Opérations patrimoniales (6)	49 848,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		328 820,00		223 645,00	223 645,00	223 645,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						354 189,87
Total des recettes d'investissement cumulées						1 169 278,47

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, APPROUVE le budget primitif 2026 qui est voté au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- en fonctionnement en dépenses et en recettes pour : **1 010 750.84 €**
- en investissement en dépenses et en recettes pour : **1 169 278.47 €**

D/2026/29 : vote du budget annexe lotissement :

Monsieur le maire explique que toutes les opérations concernant le projet de lotissement doivent être retracées dans un budget annexe qu'il convient d'adopter

Le conseil municipal,

Vu la présentation des prévisions budgétaires pour 2026, de monsieur le maire,

en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Considérant que le projet de budget 2026 est soumis au vote par chapitre comme suit :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Voto de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Voto de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Voto) III = I + II
		I				II			
TOTAL		60 000,00	0,00	0,00	33 403,12	33 403,12	0,00	33 403,12	33 403,12
011	Charges à caractère général (3)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00			3 403,12	3 403,12		3 403,12	3 403,12
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 000,00			3 403,12	3 403,12		3 403,12	3 403,12
R002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									33 403,12

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								B	
RECETTES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Voto de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Voto) III = I + II			
		I			II				
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des recettes de gestion des services		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des recettes réelles		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	30 000,00			0,00	0,00			
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00			0,00	0,00			
Total des recettes d'ordre		30 000,00			0,00	0,00			
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)							152 220,29		
Total des recettes de fonctionnement cumulées							152 220,29		

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									3 403,12
Total des dépenses d'investissement cumulées									3 403,12

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES									A
RECETTES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée			TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I		II			III = I + II	
TOTAL		30 000,00	0,00	3 403,12	3 403,12			3 403,12	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	30 000,00	0,00	3 403,12	3 403,12			3 403,12	
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'ordre		30 000,00	0,00	3 403,12	3 403,12			3 403,12	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)									0,00
Affectation au comote 1068 (8)									0,00
Total des recettes d'investissement cumulées									3 403,12

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le budget annexe lotissement 2026 qui est voté au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- en fonctionnement en dépenses pour : 33 403.12 €
- en fonctionnement en recettes pour 152 220.29 €
- en investissement en dépenses et en recettes pour : 3 403.12 €

Marie Cécile CROS quitte la séance après le vote des budgets ;

Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire explique que suite au renouvellement des conseil municipaux il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle également que dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il est rappelé que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. De même il n'y a pas de délibération à prendre ;

Monsieur le maire donne lecture de la liste qui sera transmise au Préfet

Fernando DO NASCIMENTO
Pascal BORGNE
Christine VINCENT
Jean-Claude CICILIE
Sandrine CREGUT- MOURIER

D/2026/30 Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de renouveler les 7 membres de la commission communale des impôts (le maire plus 6 commissaires) ; Ainsi le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes, le directeur des finances publiques désignera les commissaires dans cette liste soit 6 titulaires et 6 suppléants :

Ceci exposé le conseil municipal délibère à l'unanimité des présents : **DRESSE** la liste des membres susceptibles d'être nommés par les services fiscaux pour constituer la commission communale des impôts directs :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Pierre-Yves Boudin	Marie Cécile Cros
Alex Ageron	Caroline Delbrayelle
Florence Crosignani Ravinet	Frederic Boissonnet
Catherine Constantin	Gilbert Sellier

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 AVRIL 2026

Pascal Borgne	Véronique Rosier
Pierre Barjon	Vincent Christine
DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Fernando Do Nascimento	Monique Lépine
Jean-Claude Cicilien	Sandrine Crégut-Mourier
Corsetti Sylvana	Bernard Bert
Danielle Sérillon	Jean-Michel Chérack
Yves Moras	Jean Bouchek
Meallier Pierre	Virginie Livet

D/2026/31 : SIVU SABLONS SERRIERES : désignation des délégués

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Sablons Serrières
Monsieur le maire propose les délégués suivants :

- **titulaires** : Pierre Barjon – Catherine Constantin
- **suppléants** : Pascal Borgne - Caroline Delbrayelle

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, il est proposé au conseil de délibéré : Le Conseil Municipal :

- Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopérations intercommunales par renvoi de l'article L.5211-1 du même code qui prévoit que les désignations peuvent être effectués par un vote à mains levées si le conseil le décide à l'unanimité
- Vu la liste des délégués proposée par monsieur le maire
- Considérant qu'aucune candidature n'a été présentée

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents procèdent à la désignation des délégués par un vote à main levée et désigne pour représenter la commune au sein du SIVU Sablons Serrières :

- **En qualité de titulaires** : Pierre Barjon – Catherine Constantin
- **En qualités de suppléants** : Pascal Borgne - Caroline Delbrayelle

D/2026/32 Référents ambroisie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, suite au renouvellement de conseils municipaux, l'obligation de nommer au moins deux référents Ambroisie pour lutter contre l'ambrosie ;

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats :

Messieurs Alex Ageron et Pierre Barjon se proposent comme référents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, **DESIGNE** Messieurs Alex Ageron et Pierre Barjon comme référents ambroisie pour la commune de SERRIERES

PERSONNEL COMMUNAL

D/2026/33 Création d'un emploi d'agent de maitrise principal – (avancement de grade)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;
Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent de maîtrise principal, en raison de l'avancement de grade d'un agent

Vu l'arrêté du maire en date du 24 avril 2026 établissant le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise Principal
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux
- de compléter e ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité
- les crédit nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales se rapportant, seront inscrits au budget de l'exercice.

D/2026/34 : Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe – (avancement de grade)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint technique principal 2eme classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent

Vu l'arrêté du maire en date du 24 avril 2026 établissant le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent à temps non complet (26 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal 2ème classe
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- de compléter e ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales se rapportant, seront inscrits au budget de l'exercice.

Catherine Constantin informe les élus qu'elle a reçu, en présence de Monsieur Alexandre Diaz, directeur de l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air, le candidat retenu pour le poste de guide saisonnier chargé de l'ouverture du musée, du 1er juin jusqu'aux Journées européennes du patrimoine. Il est rappelé que la rémunération de cet agent sera prise en charge, comme chaque année, à hauteur des deux tiers par l'Office de Tourisme.

Par ailleurs, une jeune fille sera accueillie au musée pour un stage d'observation d'une semaine, du 15 au 26 juin.

Ceci expose monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur la création du poste ci-dessus.

D/2026/35 création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'ouverture du Musée des Mariniers à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'aux journées européennes du patrimoine

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : **DECIDE**

- La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'aux journées européennes du patrimoine ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ;
- Cet agent assurera les fonctions d'accueil et guide au Musée des Mariniers
- La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 378 majoré 371 du grade d'adjoint territorial du patrimoine
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet

POINT TRAVAUX

Réhabilitation thermique de l'Ecole maternelle :

M Ageron indique que les travaux suivent leur cour sans retard. Globalement 70% des travaux intérieurs sont terminés. L'aménagement extérieur a pris un peu de retard avec la découverte d'un puit et d'une fosse septique qui a été remblayée. Une reprise de niveau a été nécessaire pour faire la jonction entre l'ancienne cour et le nouvel aménagement.

A noter pour l'instant aucune plus-value sur l'estimation du projet

Monsieur ageron propose d'organiser une visite du bâtiment pour les élus

Travaux assainissement

Les travaux avancent bien, certains commerçants se plaignent par un manque d'information sur leur avancement, mais aucun n'est venu en mairie. L'entreprise RAMPA essaie de collaborer et

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

communiquer au mieux possible avec les commerçants – Les travaux rue Michel Gauthier se feront de nuit afin de moins perturber le trafic. Une modification du cheminement du réseau a été nécessaire suite à la découverte d'anciens ancrages du pont ;

Travaux Quai sud :

1/ Au niveau du glacier M. Ageron explique la réalisation deux plots en béton pour ancrer un store banne démontable. Cette solution permettra de créer une zone ombragée destinée aux clients du glacier. (Prise en charge financière par les locataires) ;

2/ Sécurisation du passage piéton entre les bâtiments du glacier et la salle polyvalente :

Suite à un accident impliquant des usagers en scooter ayant emprunté la voie piétonne entre le glacier et la salle polyvalente, Ces derniers ont perdu le contrôle de leur engin et sont venus percuter un appareil à glace, qui s'est renversé sur eux. Une réflexion est engagée pour limiter l'accès à ce passage, afin de le réserver exclusivement aux piétons, aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux utilisateurs de poussettes. (Pose de barrières en quinconce par exemple) - Des panneaux de signalisations seront également installés ;

Pour terminer M Ageron tient à remercier les membres du comité des fêtes et les agents et les élus qui ont aidé au déménagement d'une personne lourdement handicapée.

D/2026/36 : Convention de partenariat Réseau « CAP SUR LE RHONE » 2026

Catherine Constantin, rappelle à l'assemblée le partenariat historique entre la commune et l'association, cap sur le Rhône dont l'animatrice-coordinatrice est Nadine Guigard- Elle rappelle l'objectif essentiel de l'association : la valorisation des patrimoines le long du Rhône, de la Saône et du Léman dans un principe de mutualisation de moyens, de partage de connaissances, de compétences, d'expertise. Elle rappelle que chaque année un projet de convention est transmis à la commune pour un partenariat

Monsieur le maire, rappelle que le projet de convention a été transmis à chaque conseiller pour information. Ainsi il propose à l'assemblée de la valider et d'allouer une participation financière de d'un montant de 300 € à l'association cap sur le Rhône -

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir entre la commune et l'association, et délibéré à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à signer la convention précitée,

ACCEPTE versement d'une participation financière de 300 €.

D/2026/37 : Projet de convention de partenariat avec l'association « Serrières Autrefois »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'association « Serrieres Autrefois » œuvre pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine public de la commune – Dans ce cadre, il propose d'établir un partenariat sous la forme d'une convention avec cette association afin de renforcer la collaboration autour du Musée des marinières

Un projet de convention a été transmis aux membres du conseil pour avis. Ce document sera finalisé lors d'une prochaine réunion de la commission culture, puis soumis à validation en conseil municipal. Il faudra être attentif sur la rédaction sur les clauses relatives aux assurances et à l'organisation du musée, Ceci exposé, le conseil municipal,

DECIDE d'approuver le principe d'une convention de partenariat avec l'association « Serrières Autrefois » pour la mise en valeur du musée des marinières,

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AVRIL 2026

CHARGE Monsieur le Maire de finaliser le projet de convention en intégrant les observations émises la commission culture, notamment sur les modalités d'assurance et d'organisation, et de le soumettre à une prochaine séance pour adoption définitive.

DIVERS

SIEJ : Madame Catherine Constantin informe les élus de la réunion du SIEJ (Syndicat enfance et jeunesse) du 22 avril 2026, suite au renouvellement des conseillers municipaux.

Madame Patricia Roubin a été élue présidente. Par ailleurs, un projet d'augmentation progressive de la participation financière des communes sur trois ans a été évoqué. Monsieur le Maire a fait part de son opposition à cette mesure.

Courriers divers

1/ Monsieur le maire donne lecture du courrier transmis par les agriculteurs, trufficulteurs et vigneron de la commune qui sollicitent l'organisation de rencontres annuelles afin de définir un programme de travaux pour l'entretien des chemins communaux ; La commission des travaux proposera une date pour les rencontrer.

2/ Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant d'une jeune femme qui souhaite promouvoir son association dédiée à la sensibilisation au don d'organes. Celle-ci réalise actuellement un tour de France à vélo pour faire connaître cette cause.

Elle a sollicité la commune afin qu'elle devienne une ville étape (départ ou arrivée) de son parcours. La date proposée est le 9 juillet 2026, sur le quai sud. En devenant *village ambassadeur du don d'organes*, la commune pourrait ainsi afficher son soutien à cette initiative.

Plusieurs entreprises ont déjà accepté d'apporter un soutien financier. Une demande a également été transmise au CIAS d'Annonay.

Monsieur le Maire salue cette démarche et propose d'accompagner la jeune femme dans son projet. Il suggère par ailleurs une participation financière de la commune, sous forme de subvention, à hauteur de **500 €**.

PONT

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la première réunion, le 24 avril dernier en Préfecture de Région, du comité de pilotage concernant l'étude d'un nouveau franchissement du Rhône sous la Présidence de M. Le Préfet de l'Ardèche. Cette réunion a permis de rappeler l'importance du trafic sur le pont actuel ainsi que les phénomènes de saturation aux heures de pointe. Il en ressort que la construction d'un nouvel ouvrage s'avèrera indispensable. Plusieurs scénarios ont été évoqués à cette occasion pour y travailler un comité technique a été créé afin d'émettre des avis. A suivre !

La séance est levée à 20 H 25

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 AVRIL 2026
